

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DÉPOSÉ AU GREFFE LE***21118312***

e.

27 SEP. 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffe

N° d'entreprise : **0444 944 839**

Nom

(en entier) : **Coopérative de Willeries**

(en abrégé) :

Forme légale : **Sc**Adresse complète du siège : **chemin de Willeries 86, à 7540 Quartes****Objet de l'acte : AG extraordinaire - TRANSFERT DE PARTS, DEMISSION ET NOMINATION**

Le 1er avril 2021, s'est tenue au siège de la Société Coopérative de Willeries, Chemin de Willeries, 86 à 7540 Quartes, une assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour : Transfert de parts et changement d'administrateur.

Tout le monde étant présent, les décisions ont été prises à l'unanimité :

1. Suite à la convention de reprise de l'exploitation entre Monsieur Dewaele Jean-Bernard et Madame Dewaele Marie en date de ce jour, Monsieur Dewaele Jean-Bernard cède de manière définitive et irrévocable l'entière de ses actions à Madame Dewaele Marie.

2. A cette même date Mr Dewaele Jean-Bernard n'est plus administrateur de la société. Madame Dewaele Marie est seule associée de manière transitoire.

Les associés

Dewaele Marie

Dewaele Jean-Bernard

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).